Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 119 (2011)

Artikel: Surprises dans un livre de raison : le Liber Houlardi

Autor: Claessen, Frank

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847064

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Archives de Maastricht, V702.101, *Liber Houlardi*, page de couverture, © photo Studio Erik Boot.

Frank Claessen

SURPRISES DANS UN LIVRE DE RAISON: LE *LIBER HOULARDI*

Dans cette contribution, nous souhaitons attirer l'attention sur un livre de raison commencé au début du XVIe siècle dans le Pays de Vaud. Ce manuscrit est conservé dans les archives régionales de Maastricht aux Pays-Bas, sous le nom de *Memorieboek der familie Hollard, 1491-1730*, sous la cote V702.101 ¹. Ce document est exceptionnel, d'abord à cause de la très longue période ininterrompue pendant laquelle les auteurs l'ont écrit, soit près de deux cents dix ans, ensuite en raison des faits historiques qui y sont mentionnés. Son premier auteur, Jean Hollard ² a été chanoine puis doyen de la collégiale Saint-Nicolas de Fribourg de 1524 à 1530, avant de se convertir à la foi réformée et d'être impliqué dans les débuts de la Réforme vaudoise. Il a été en contact avec des protagonistes réputés du protestantisme, à commencer par le réformateur Pierre Viret. Dans le cadre de ce dossier thématique de la *RHV* consacré à la Réforme et aux bouleversements qu'elle a engendrés dans le Pays de Vaud, nous publions des extraits inédits écrits par Jean Hollard, précédés d'une présentation du manuscrit.

Ces extraits offrent des éclairages nouveaux et des compléments d'information sur le parcours de Jean Hollard dans le Pays de Vaud et sur ses conditions matérielles et personnelles d'existence ainsi que sur la nature de ses relations avec Pierre Viret³. Ce livre de raison étant resté jusqu'à maintenant dans les archives à Maastricht sans être consulté pendant plus d'un siècle, il s'agit de véritables découvertes. Dans les limites de cette contribution, seuls quelques aspects ont été mis en évidence. Une fois ce livre de raison édité en fac-similé accompagné d'une transcription des textes, d'autres nouveautés intéressantes seront sans aucun doute dévoilées ⁴.

- 1 Cf. [www.rhcl.nl].
- 2 Dans cette présentation, les prénoms et noms des différents individus mentionnés dans le livre de raison ont été francisés et modernisés.
- 3 Ce que l'on sait de Jean Hollard et de son frère Christophe, qui a adhéré lui aussi à la Réforme, est basé sur les *Mémoires* de Pierrefleur ainsi que sur quelques documents se trouvant dans les archives de la ville de Fribourg. Cf. Louis Junod (éd.), *Mémoires de Pierrefleur*, Lausanne: La Concorde, 1934.

LE MANUSCRIT: AUTEURS ET CARACTÉRISTIQUES

Les auteurs de ce livre de raison sont tous, sur six générations, des membres de la famille Hollard, qui s'appellent alternativement Houlardus, Houlard ou Hollard. Ils sont soit membres du clergé, soit membres de la bourgeoisie; ils sont particulièrement engagés dans la vie religieuse de leur temps. Ils écrivent en latin, en français ou en allemand. À première vue, nous avons affaire à un manuscrit qui commence par une table des matières, suivie d'une série d'annotations diverses. Un examen plus détaillé nous apprend que les pages n'ont pas été remplies du début jusqu'à la fin du livre. Les notes sont dispersées et n'ont pas été inscrites dans un ordre chronologique.

Nous supposons qu'autour de 1520 des cahiers vierges ont été reliés pour servir de livre de raison au premier auteur, Jean Hollard, originaire d'Orbe, ville qui, comme Échallens, revient à Berne et Fribourg après les guerres de Bourgogne en 1476. Après lui, ses descendants ont continué d'y inscrire jusqu'en 1730 les événements familiaux marquants. Au XVIIIe siècle, plusieurs membres de la famille Hollard ont quitté le Pays de Vaud pour les Pays-Bas actuels. L'un d'eux, probablement Georges Hollard (1752-1823), a emporté avec lui le livre. Nous ignorons comment le manuscrit a intégré les archives de Maastricht. Finalement, en août 2000, il a été découvert par Cees Claessen lors de ses recherches généalogiques.

Comme dans tout livre de raison, on peut trouver plusieurs types d'information dans le Liber Houlardi. Une place importante est accordée aux naissances, baptêmes, mariages et décès de la famille. Ensuite, il est question d'un grand nombre de transactions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du cercle familial, concernant des biens mobiliers et immobiliers. Les dépenses et les rentrées d'argent courantes sont enregistrées. Des faits historiques particuliers y sont décrits également: événements relatés lors de guerres et une fois la paix revenue, mais aussi petites histoires de la famille, comme les voyages ou les maladies d'un de ses membres. Des copies de lettres importantes y sont encore consignées. En outre, dans les quelque 175 pages de ce livre, se trouvent près de 1500 noms d'individus mis en relation avec un lieu et une date, parmi lesquels certains fonctionnaires dont on ignorait jusqu'alors l'époque à laquelle ils ont exercé leur métier. Ce document pourra non seulement être utile aux historiens mais il se révélera également d'un grand intérêt pour les recherches généalogiques.

⁽Note de la p. 229.) Une publication est prévue; cf. aussi [www.liberhoulardi.org]. Nous adressons nos remerciements à M. Pierre-Yves Favez, archiviste aux Archives cantonales vaudoises, qui a vérifié la transcription du Liber Houlardi.

QUELQUES ASPECTS DE L'EXISTENCE DE JEAN HOLLARD ET DE SES RELATIONS AVEC **PIERRE VIRET**

JEAN HOLLARD, PASTEUR À BEX

Doyen de la Collégiale Saint-Nicolas, de Fribourg, né à Orbe le 18 juillet 1491, Jean Hollard est le fils d'Antoine, un artiste, musicien et notaire dont l'épouse Marguerite a mis au monde quatre enfants⁵. Parmi ceux-ci, Jean et son frère Christophe sont connus pour avoir été d'ardents partisans de la nouvelle religion, qui est apparue dans le Pays de Vaud durant les années 15306.

Le livre de raison tenu par Jean Hollard précise les circonstances de son adhésion à la Réforme. En particulier, il permet d'avancer qu'il a été démis de son poste de doyen de la Collégiale le 22 décembre 1530, soit dix jours plus tard que la date communément avancée (extrait 1). Privé de sa charge et chassé de la ville, Jean a perdu la source de ses revenus. Il devient près de cinq mois plus tard prédicateur à La Neuveville, au nord-est de Neuchâtel où l'abolition de la messe a été décidée le 4 novembre 1530 (extrait 2). Quelques mois plus tard, le 23 juillet 1531, il prêche pour la première fois à Orbe. Dans ses *Mémoires*, Pierrefleur, lui aussi natif d'Orbe mais resté fidèle au catholicisme malgré sa conversion, critique durement la vie de Jean Hollard et en mentionne brièvement quelques étapes importantes et ultérieures: il est ministre à Bex, se marie trois fois et meurt à Orbe à l'âge de 78 ans 7. D'après le *Liber Houlardi*, Jean Hollard est à Bex au début de l'année 1533 où il sera pasteur⁸. À cette date, il rachète des meubles et des objets à la veuve du ministre Simon Robert, quand il succède à ce dernier et s'installe alors à la cure (extrait 3). Pour son activité pastorale à Bex qu'il exerce selon ses dires pendant près de vingt-six ans, il reçoit une pension annuelle du souverain 9.

PIERRE VIRET, TÉMOIN DES CONFLITS ENTRE JEAN HOLLARD ET SON FRÈRE CHRISTOPHE Malgré une différence d'âge entre les frères Jean et Christophe Houlard et Pierre Viret – les premiers ont respectivement vingt et quinze ans de plus que le second –

- Liber Houlardi, Aa, 1, p. 3. Les références au Liber Houlardi sont celles qui ont été adoptées lors de la retranscription. Cf. également infra l'annexe 1.
- Cf. en particulier Louis Junod (éd.), Mémoires de Pierrefleur, op. cit.
- Louis Junod (éd.), Mémoires de Pierrefleur, op. cit., pp. 41-45. Pour plus de détails sur sa vie, cf. sa notice biographique dans Henri Vuilleumier, Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois. Le déclin du régime bernois, Lausanne: La Concorde, 1933, vol. 4, p. 600.
- En effet, à cette période, il achète des meubles à la veuve de son prédécesseur à Bex. Il est possible qu'il ait été nommé en 1532. Cf. Liber Houlardi, B003v, 2 et 3, 8 février 1533 et B038, 2.
- Cf. Liber Houlardi, B038, 2, 13 mai 1558 et, 1, 13 mai 1558, p. 46.

les trois Urbigènes ont en commun une participation active à l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud, ce qui les amène fréquemment à se rencontrer et avoir des échanges de correspondance. Mais les liens qui existent entre Jean Hollard et Pierre Viret se manifestent aussi à l'occasion d'événements plus personnels, notamment de conflits entre ce dernier et son frère.

Christophe Hollard est connu pour avoir été l'un des premiers à Orbe à se montrer publiquement un adversaire de l'ancienne religion et pour ses actes iconoclastes dans l'église Notre Dame ¹⁰. Le livre de raison tenu par son frère révèle que Christophe et plus particulièrement ses mœurs sont à ses yeux un sujet d'inquiétude. Porte-parole de la nouvelle foi et astreint à ce titre à donner l'exemple d'une vie irréprochable, Jean Hollard a dû l'enjoindre en vain à plusieurs reprises à changer de comportement. Aussi, le 10 mars 1532, Jean Hollard se rend avec son frère chez le notaire Marc Barba pour dresser un contrat par lequel celui-ci doit promettre de bien se conduire. Dans cet acte, il est stipulé entre autres que Christophe, marié depuis 1531 et père de famille 11, s'engage à ne pas fréquenter des femmes de mœurs douteuses et à ne pas avoir d'enfants illégitimes. Pierre Viret en est témoin (extrait 4).

JEAN HOLLARD, À L'ORIGINE DE LA FORMATION DE SES NEVEUX: SOUTIEN FINANCIER ET APPUIS RÉFORMÉS

Jean Hollard, qui ne deviendra père que tardivement, à l'âge de 59 ans, s'est occupé attentivement de l'éducation de ses deux neveux en finançant leur formation hors de Bex, dans des chefs-lieux suisses. Dès 1537, il place en pension auprès de Thomas Gryneus, à Berne, son neveu Antoine Hollard, le fils de son frère Christophe, et paye ensuite sa formation d'apprenti pelletier ainsi que les premiers outils nécessaires à l'exercice de ce métier ¹². Quant à son neveu Thomas Lombard, le fils de la sœur aînée

- 10 Louis Junod (éd.), *Mémoires de Pierrefleur..., op. cit.*, pp. 12, 27, 41-42, 44-45, 90 (Jean Hollard), pp. 12-15, 27, 32-33, 37-42, 45, 55-56, 59, 65-66, 90, 100, 228-230, 235 (Christophe Hollard); Aimé-Louis Herminjard, Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, Genève: H. Georg, 1866-1897, 9 vol., vol. 2, pp. 307, 352, 354, 444, vol. 3, pp. 11-13, vol. 4, pp. 451-452, vol. 8, p. 88; Jean Barnaud, Pierre Viret, sa vie et son œuvre: (1511-1571), Saint-Amans: G. Carayol, 1911; Henri Vuilleumier, Histoire de l'Église réformée..., op. cit., vol. 1, pp. 56, 60, 62 et 64, vol. 4, p. 600. Cf également dans le présent volume, la contribution de Brigitte Pradervand, «Œuvres détruites/œuvres sauvées? Iconoclasme et chromoclasme en Pays de Vaud au XVIe siècle».
- 11 Cf. le chapitre 32 des Mémoires de Pierrefleur..., op. cit.
- 12 Liber Houlardi, B010, 1, 13 décembre 1537, p. 10, B010, 3, 1er novembre 1539, p. 10. Jean Hollard est très proche d'Antoine Hollard qui est mentionné près d'une septantaine de fois dans le livre de raison. Quant à Thomas Hollard, il est cité sept fois. À propos du financement de l'apprentissage d'Antoine Hollard, cf. Liber Houlardi, B008 et B008v.

de Jean Hollard, celui-ci bénéficiera du réseau réformé de son oncle, notamment du soutien de Pierre Viret, pour lui permettre d'accéder à une formation supérieure. Il tient avec minutie les comptes des différentes dépenses engagées pour le jeune Thomas.

Ainsi, Jean Hollard emmène son neveu à Bâle pour le placer en pension auprès de l'humaniste et imprimeur réformé Thomas Platter ¹³. Il avance les frais d'enseignement et d'entretien du jeune homme pour la période d'un an, soit 2 écus (extrait 5). Le 12 avril 1543, Jean Hollard paye par le biais d'un intermédiaire quatre écus d'or à Platter et, le 8 avril 1544, 2 écus à Platter qui lui sont remis par Jo. Morey (extrait 6). Le 9 avril 1544, il remet encore un écu d'or à Pierre Viret pour accompagner le jeune Thomas durant son voyage de Bâle à Lausanne. Apparemment, les études de Thomas Lombard chez Platter sont terminées. Toutes ces dépenses se trouvent sur une page, ainsi que la somme totale, soit dix-sept écus, pour l'éducation du jeune homme 14.

En octobre 1544, Jean Hollard commence avec son neveu Thomas un nouveau voyage dans le but de le faire admettre comme boursier à l'Académie de Lausanne 15. D'abord de Bex à Lausanne pour le présenter à deux des pasteurs lausannois - dont Pierre Viret qui, à leur tour, doivent recommander le jeune homme au bailli 16. Ensuite, Jean Hollard et son neveu font le voyage aller-retour jusqu'à Berne pour que ce dernier sollicite d'être reçu à l'Académie de Lausanne en tant que l'un des douze étudiants entretenus et nourris par LL.EE. Finalement, le 6 novembre, Thomas Lombard est inscrit comme étudiant, et Jean Hollard est de retour chez lui après une absence de trois semaines (extrait 7).

LA FIN DES ACTIVITÉS PASTORALES:

UNE LETTRE CONSOLATRICE DE PIERRE VIRET ET LA DÉMISSION DE JEAN HOLLARD

D'après son livre de raison, Jean Hollard voyage aussi souvent en raison de sa charge pastorale, et avec des personnages importants tels que Pierre Viret, notamment en tant que représentants de la Classe de Lausanne auprès du souverain. Là encore, il décrit consciencieusement les sommes qu'il dépense au cours de ses déplacements dans le but d'en être remboursé. Il fait encore régulièrement mention de contrats qui ont été

- 13 Pour plus d'information sur Thomas Platter, cf. Emmanuel Le Roy Ladurie, Le siècle des Platter 1499-1628, 1, Le mendiant et le professeur, Paris: Fayard, 1995.
- 14 La note suivante B008v, 2 dans le livre de raison mentionne encore un autre paiement à Platter de huit écus et la dépense de trois écus pour les vêtements du jeune Thomas.
- 15 Sur l'Académie de Lausanne, cf. Karine Crousaz, L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560), thèse sous la direction de Danièle Tosato-Rigo soutenue à la section d'histoire de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, Lausanne: [s.n.], 2010, Leiden: Brill, 2011.
- 16 L'autre pasteur est Béat Comte. À son sujet, cf. Henri Vuilleumier, Histoire de l'Église réformée..., op. cit., vol. 4, p. 549.

signés et, souvent, il met dans la marge: «J'ai les lettres». Cependant, son âge commence à lui peser, et, de temps en temps, il doit renoncer à ces voyages (extrait 8).

À la fin de l'année 1557, il fait part à la Classe de Lausanne de son impossibilité à remplir sa charge pastorale en raison de son âge (extrait 9) Quelques mois avant d'envoyer sa démission au souverain, Jean Hollard reçoit une lettre à ce jour inédite de Pierre Viret qu'il trouve suffisamment importante pour la copier dans son livre de raison. Elle a été écrite le 6 février à Lausanne. La plus grande partie de la lettre sert à consoler Jean Hollard et, à cette époque et dans ce milieu, cela se fait à grand renfort de textes bibliques. Son analyse précise est encore à faire, mais il apparaît d'ores et déjà qu'elle est la réponse à une lettre de Jean Hollard dans laquelle ce dernier s'est plaint entre autres de la conduite de son frère Christophe (extrait 10). Les raisons que Jean Hollard a invoquées pour cesser son ministère confirment l'impression donnée par la lettre de Pierre Viret qu'il traverse de manière plus générale une période pleine de difficultés: il est âgé et en mauvaise santé, sans compter que sa deuxième femme est malade et qu'il a de jeunes enfants à sa charge (huit, sept, deux et un ans). D'ailleurs, il devient veuf le 21 avril 1558 et renonce à son ministère quelques jours plus tard, le 13 mai ¹⁷ (extrait 11). Ensuite, Jean Hollard se préoccupe de sa succession à Bex, ainsi que le montre la copie dans le journal d'une lettre du 22 juillet dans laquelle il recommande pour le remplacer le dénommé Hugo, un collègue qui travaille à Noville (extrait 12). Enfin, il prend congé de sa paroisse, ayant auparavant remis les livres de la cure, et quitte Bex pour Orbe, sa vie natale 18 (extrait 13), où il meurt le 24 septembre 1569.

EXTRAIT 1

Anno domini 1530 die vero 22. Decembris que propter verbum domini expulsus fui a Friburgo satisfeci ibidem omnibus, ante quaeque exirem civitatem Ita ut nemini quicquam restarim pro dicto Umbgelt

summa 44 lbs

expulsus Joh. Hollardus Friburgo propter religionem reforma

¹⁷ *Liber Houlardi*, B022v, 2, 21 avril 1558-22 avril 1558, p. 22

¹⁸ Il s'y remarie quelques mois plus tard, le 18 novembre. Cf. Liber Houlardi, B022v, 4, 18 novembre 1558-5 décembre 1558, p. 22, ainsi que ci-dessous l'annexe 2.

1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Amo dom. 1530 die Vero 22 derebers supulse Joh. Hollard up gester Verbu dom expulses fin a ferburgo filourgo yer religionem 20 Ha was mening quità explaim p dinto Vimboult f
It g ad Clexis ding Nivology Amos it die gbg fire raporen rosa cook. portibg itios dos p. Salas Durato ferburgos de p. Bollord. Curato di curetto de la Joseph.
It g ad Clien ding Nirology Amno et de gbg fint ropourn rosa cook postible itids do p. Salas Directo ferburgo. d. p. Bollord. Curate de curstro d. Joffett. d. getillett. d. p. ferrirg. d. lo gradis. A. Jo. Mottelli. d. felo. d. fissoter d. gupfard. d. Cornet, g rereprent. In frainflores, pour Jo. Lobards marita musarh mer forosis fe Andrea cuis fin

Extrait 1. Liber Houlardi, B005, 6, 22 décembre 1530, p. 7, © photo Studio Erik Boot.

Item quo ad Clerum dini Nicolay Anno et die quibus supra comparui coram codem presentibus Ibidem Domino .P. Salus Curato Friburgi d. P. Hollard Curato de Curtyon .d. Jossett. d. Gentilosse .d. P. Ferrerj .d. Jo. Grandis. d. Jo. Mottelli. d. Felz. d. Schroter d. Guychard. d. Cornet, que receperunt In fideiussores pro me. Jo. Lombardus maritum Michaele mee sororis et Andream eius fratrem.

EXTRAIT 2

Anno domini .1531. die vero .14. mensis Maij Fui recept[us] in predicatorem in opido Noveville prope Le Landeron Et die 4. mensis Junij sequente Reverendus dominus Abbas de Bellislex unacum Maiore et secretario et uno alio ex Bienna legato, necnon et ipsius loci consulibus ad hoc deputatis fererunt et ordinarunt michi pro mea portione videlicet prout ipse prefatus dominus secretarius de Bienna narravit pro toto anno et pro omnibus rebus primo.

Noveville



Extrait 2. Liber Houlardi, B 141v, 1, 1531, © photo Studio Erik Boot.

A)

1533 die .8. Februarij

Les meubles achestes par moy de dame Marie relaissee de feuz M. Symon Robert estant en la maison de la cure de Bex

- 1 Premierement ung grand chalictz de bois de fouz; estant en la chambre chaude aupres du poelle.
- 2 Item ung petit chalictz vieulx, estant en la salle
- 3 Item une table de sappin et deux banckz, estant audit poelle le tout comme dessus, pour le pris de

44 gr

- 4 Item pour XX. gr. de bois
- 5 Item un sestier de mesure/et ung eschiesse, pour XI gr
- 6 Item un bichet de mesure pour

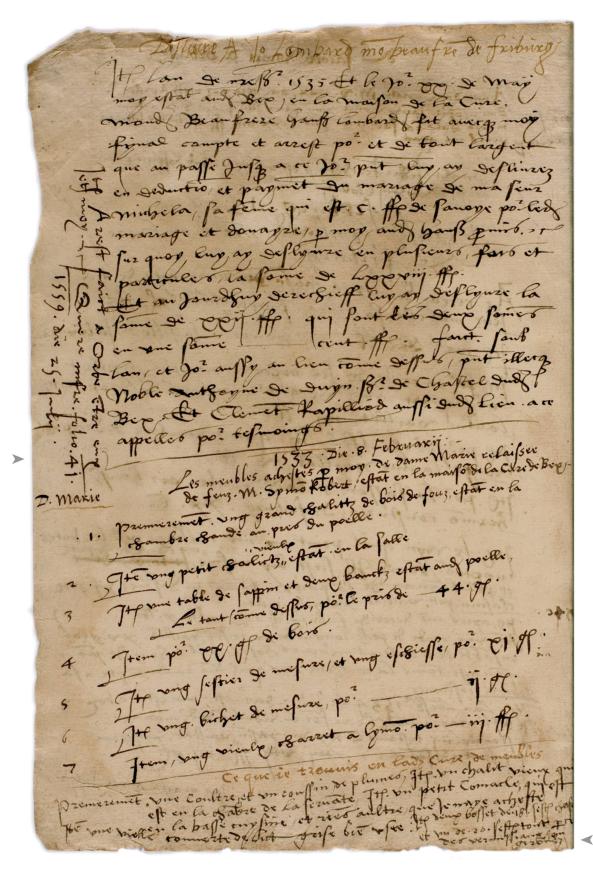
II gr

7 Item un vieux charret a tymon pour

III fls

B)

Ce que ie trouvis en ladicte Cure de meubles Premierement, une coultre et un coussin de plumes Item. un chalit vieux qui est en la chambre de la servante Item. un petit comacle qui est en la basse cuysine et riens aultre que je naye acheste Item une viele couverte de lict grise bien usee 🔝 Item deux bosset de 18 fls chascun et un de 20 fls tous percez des vermissiaux ou gironnez



Extrait 3. Liber Houlardi, B003v, 2, 8 février 1533, p. 3, © photo Studio Erik Boot.

Christoforus Houlardus meus frater Anno domini . 1532 . die vero decima mensis Marcij . Orbe presentibus Magistro Petro Vireti, predicatore, et Petro Turtery, Locumtenente, Castellani eiusdem loci ambo ex eodem opido Orbe oriundi Ipse Christoforus meus frater seipsum ad sequentia astrinxerit et obligavit, primo

Si forte, quod absit, illum deinceps contingat barram facere vel quovis modo aut quavis de causa a magistratu in bonis parviri illa omnino damna dum nos ab invicem dividenda devenerit super partem suam tantum et de bonis suis persolvere promisit.

Item si abhinc cum meretricibus fornicatus fuerit vel spurios sibi acquisiverit. Necnon si pacta damnosa aliqua confecerit quibus domus incommodies afficiatur vel detrimenta patiatur prefati Christofori causa, Talia quoque sint incommoda, ille e suis bonis super suam partem persolvet absque meo detrimento. Ad hec omnia idem Christoforus meus frater seipsum sponte obligavit et hoc per manum Magistri Marci Barba Notarij et burgensis Orbe presentibus quibus supra, Datum anno et die quibus supra

Item hoc quoque voluit et concessit atque laudavit idem Christoforus nempe ut queque ab hinc a me recipiet sive in pecunijs aut alijs rebus, debent a prefato Magistro Marcho Barba Notario, unacum suprascripta in eodem chirographo omnia inscribi et notari, que singula Idem meus frater Christoforus, michi debite restituere spopondit ut ipse prefatus notarius presentibus quibus supra ab eodem Christoforo fidem recepit. Marcus Barba notarius

Sziftofozus foulard my frater mo. Ing. 1532. Die Bergo Jerima mel Marrij. Orbe portibo Magio petro Vizeti, et pretro turtero Loruhenete Capellami emplo loci ambo ex cod opido orbe orindi Tels Chipoforg muy feater scrom ad sequetia afterneit et Si forte qualit, illu demreps coingat, barrafareze, vel quouis model aut quairs de ranfa a magifizatu; in boms dunizi illa anima du mos ab immirem duidend demonerit fup parte fina tanto et De boms fins plotuere grin fit He si ab gine en mezetzirib formirat g fuezit. Del spuzios sibi arquisitezit Mer no st parta dan osa aliqua coscerzione quib Donnis incomodies afficient? Del Detirmeta patiatur Pfati Chapofori ranja talia quog fint intamoda, ille De her, it Christoford meg frater scipling spote obligamit et Sor per mam Magre Marri Barba Notarij et Gurgen orbe : 8 521 Asport. The hor group whit it corestit at a landamit, repe of que po lab Eine a me, seripiet fine in perungs autalijs seby Debet a Thato Magro. Marko Barba Notario/ mari Supra Script (m rad Eiragrapgo infili amia infaili et not ide meg frater Bristoforg, missi debite restituere spopondit ot ipse platy notarig plinting aby sup. ab cod cripo in fidem kerepi Arget pfer a modfer. Con 1540. L. Jo? primitime de Mars le pfti az mod for 7. vous an soloit. 4. testons de roy. It. 2. testos de sanoye, et 20. tofor & for et tout very po? fer nopres We meze Marguert boulard et tous out de la monfon Le quel ma gent le me ze souze tout le come defins 1549. L. 102- 24. In mars

Extrait 4. Liber Houlardi, B004, 1, 10 mars 1532, p. 4, © photo Studio Erik Boot.

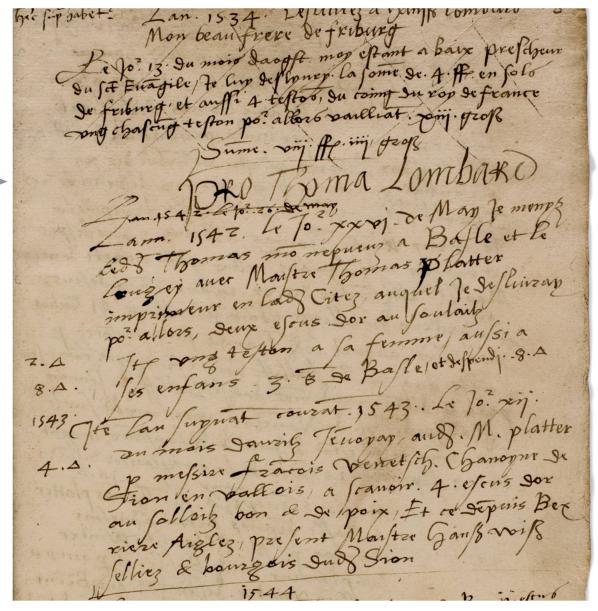
Pro Thoma Lombard

Lan 1542 le jour 26 de May

Lannee 1542. Le jour xxvj de May je menys ledit Thomas mon nepveuz a Basle et le lougey avec Maistre Thomas Platter imprimeur en ladite Citez auquel je deslivray pour allors, deux escus dor au soulailz

2 écus Jtem ung teston a sa femme aussi a

8 écus ses enfans 3 sols de Basle et despendj .8 écus



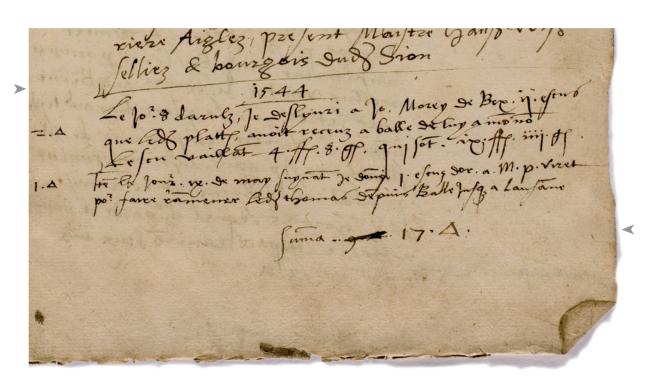
Extrait 5. Liber Houlardi, B008, 2, 26 mai 1542, p. 8, © photo Studio Erik Boot.

1544

Le jour 8 davrilz, je deslyvri a Jo. Morey de Bex ij. escus

que ledict Platter avoit receuz a Balle de luy a mon nom 2 écus Lescu vaillant 4 fls .8. gr. qui sont ix fls iiij gr.

Item le jour ix de may suyvant je donnai 1 escu dor a M. P. Viret 1 écu pour faire rammener ledict Thomas dempuis Balle jusque a Lausanne. Summa 17 écus



Extrait 6. Liber Houlardi, B008, 4, 8 avril 1544-9 mai 1544, p. 8, © photo Studio Erik Boot.

1544

Thomas Lombard de laage de xiiij ans Le jour 17 de Octobre je meny ledict Thomas a Lausanna, le presenter aux ministres dillecque a scavoir M. Pierre Viret & Beatus Comes dex quieulx feutz approuver et per iceulx presente au Balliff dudict

lieuz, nommez le seigneur Anthone Tillgier, pour estre du nombre des .xij. la

a estudier entretenuz et nouris aux despens de nos
Tresredoubtes seigneurs messieurs de Berne. Et dempuis la
je meny ledict Thomas a Berne a mes despens
et rameny audict Lausanne, icelluy estant accepte de nozdictz
Magnifiques seigneurs audict nombre des 12 enfans comme dessus.
Le recteur du colliege estoit pour allor, M. Coclius
Piedmontois, auquel ledict Thomas feutz presentez par
le fis dudict Monseigneur Balliff nomme Anthoyne comme son
pere et du commandement dudict Seigneur Balliff a scavoir
le jour Jeudi vj de Novembre, apres mydi sur le
soir moy ce jour estant desparti dudict Lausanne et ayant
este 3 sepmaynes hors de la mayson, et despendiz

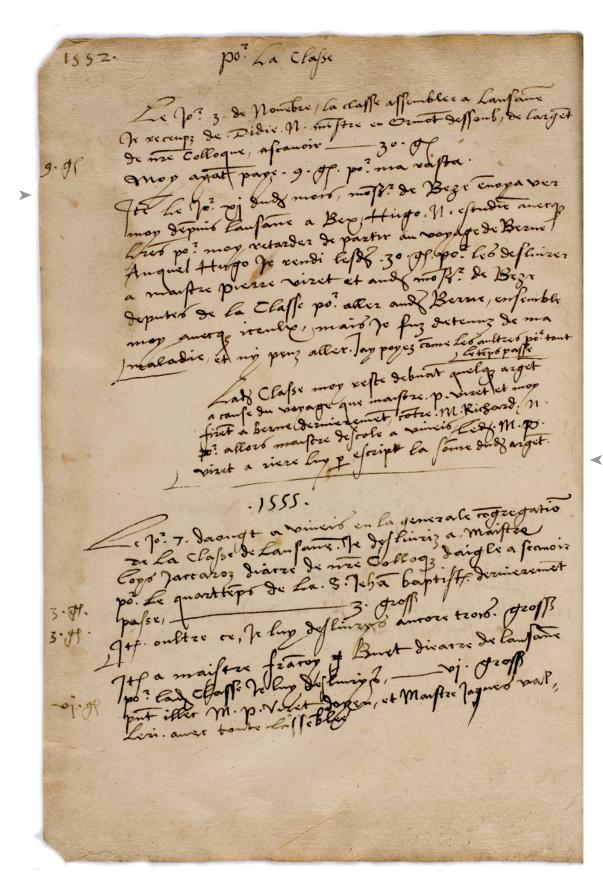
6 écus

Le po? 14. de Houser Je men led Thomas a .1544. Lanfaira, le preter aux ministres delleg a franon . M. prier Vivet & Bratus Comes des quients appronuer et per veulx presente are Balloff &ng Ge Amtgone Tilloier, poi ette du mobre des zon la lestudier entexternez et mouris aux desprensi de nos Hefredditis Be misses de Berne. Et denspris la Te men kedit Tromas a Berne a mis dispers Let naming and Lanfane, welling that accepte de noss Magistes and mobbe des. 12 - enfant Forme defens. L' ridens du rollinge effait pos allors, M. Coclius predmotors, august led Thomas forty profetis p Le Lis du moss Balliff nome Anthomas come pare et du compandement du 8º Balliff a Caucin le 20 Jendi. vj. de Nourbre, apres mis welling winter Seffices, and Berne auer letzes, sur la place dugrand tiple a Bafle lifepare comisto deux an

Extrait 7. Liber Houlardi, B008v, 1, 17 octobre 1544, p. 8, © photo Studio Erik Boot.

Item le jour xj dudict mois Monseigneur de Beze envoya ver moy dempuis Lausanne a Bex Hugo. N. estudiant avecque lettres pour moy retarder de partir au voyage de Berne Auquel Hugo Je rendi lesdicts .30. gr. pour les deslivrer a maistre Pierre Viret et audict monsieur de Beze deputes de la Classe pour aller audict Berne, ensemble moy avecque iceulx, mais Je fuz detenuz de ma maladie et ny peuz aller. Jay payez comme les aultres pour tout le temps passe

Ladite classe moy reste debvant quelque argent a cause du voyage que maistre. P. Viret et moy firent a Berne dernierement contre .M. Richard, N. pour allors maistre descole a Viveis. Ledit .M. P. Viret a riere luy par escript la somme dudict argent.



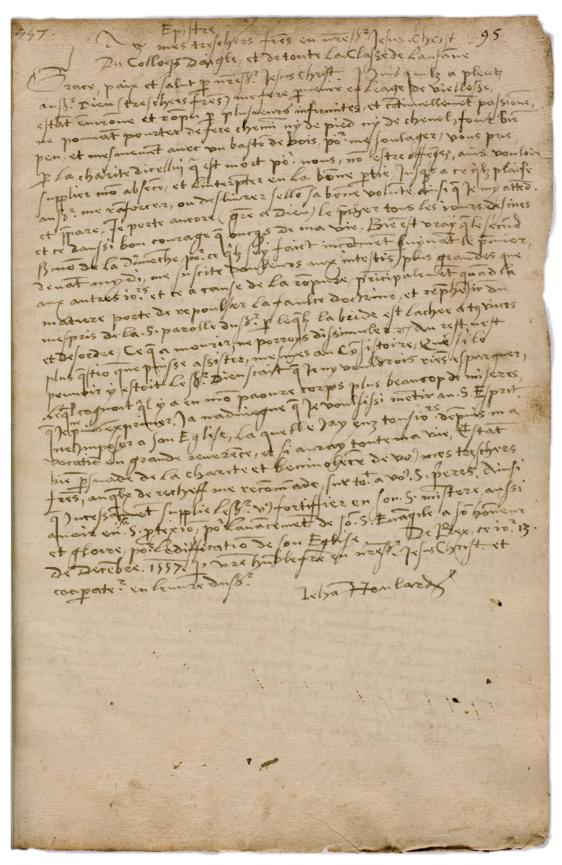
Extrait 8. Liber Houlardi, B033v, 1, 3 novembre 1552, p. 33, © photo Studio Erik Boot.

Epistre

Az mes treschers freres en nostre seigneur Jesus Christ Du colloque d'Aigle et de toute la Classe de Lausanne

Grace, paix et salut par nostre seigneur Jesus Christ. Puis quilz a pleutz au seigneur Dieu (treschers freres) me fere parvenir en leage de viellesse estant environne et rompu par plusieurs infirmites et continuellement passionne ne pouvant pourter de fere chemin ny de pied ny de cheval, pour bien peu et mesmement avec un baston de bois pour me soulager vous prie par la charite dicelluj qui est mort pour nous non estre offensez ains vouloir supplier mon absence et linterpreter en la bonne partie jusque a ce quilz plaise au seigneur me renforcer ou deslivrer sellon sa bonne volunte ainsi que je my attend et prepare. Je porte ancore (grace a Dieu) le precher tous les iours delives et ce daussi bon courage que oncques de ma vie. Bien est vray que le secund sermon de la dimenche pour ce quilz soy faict incontinent suyvant le premier devant mydi me suscite douleurs aux intestins plus grandes que aux autres iours et ce a cause de la rompure principalement quand la matiere porte de repoulser la faulce doctrine et reprehension du mespris de la .S. parolle de seigneur par lequelz la bride est lachee a tous vices et desordre. Ce que a mourir, ne porroys dissimuler et du rest nest plus question que puisse assister mesmes au consistoire que si le pouvoir y estoit le seigneur Dieu scait que je ny vouldrois riens espargner, Lequel cognoit quil y a en mon paovre corps plus beaucoup de miseres que je ne puis exprimer. Ja[mais] nadviegne que Je voulsissi mentir au sainct Esprit ne imposer a son Eglise, laquelle jay euz tousiours dempuis ma vocation en grande reverence et si auroy toute ma vie. Estant bien persuade de la charite et benivolence de vous mes treschers freres, auquelx derecheff me recommande sur tout a vous sainctes prieres. Ainsi que incessamment supplie le seigneur vous fortiffier en son sainct ministere aussi avoir en sa saincte protexion pour lavancement de son sainct Evangile a son honneur et gloire pour lediffication de son Eglise. De Bex, ce iour 13. de Decembre 1557 par vostre humble frere en nostre seigneur Jesus Christ et cooperateur en leuvre du seigneur

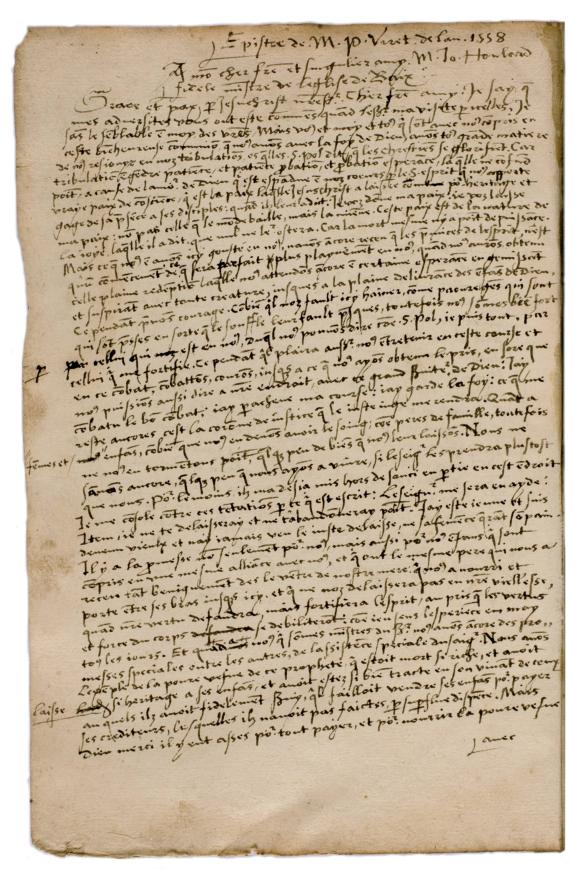
Iehan Houlard



Extrait 9. Liber Houlardi, B095, 1, 13 décembre 1557, p. 95, © photo Studio Erik Boot.

Epistre de M. P. Viret de lan 1558 A mon cher frere et singulier amy M. Jo. Houlard fidele ministre de leglise de Baix

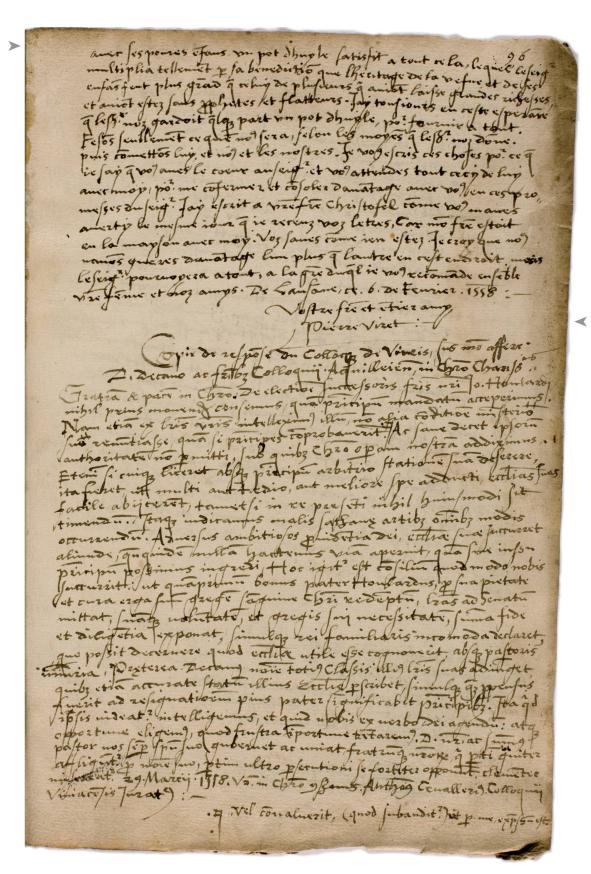
Grace et pax par Jesus Christ nostre seigneur. Cher frere amy: je say que mes adversitez vous ont este communes quand le seigneur ma visite par icelles. Je sans le semblable en moy des vostres mais vous et moy et tous qui sont avec nous compris en ceste bienheureuse communion que nous avons avec la foy de Dieu, avons tous grande matiere de nous resiouyr en noz tribulations esquelles sainct Pol dit que les chrestiens se glorifient. Car tribulation engendre patience, et patience probation, et probation esperance, laquelle ne confond point, a cause de lamour de Dieu qui est espandue en noz cœurs par le .S. esprit qui nous apporte vraye paix de conscience, qui est la paix laquelle Jesus Christ a laissee comme pour heritage et gage de sa presence a ses disciples: quand ilz leur a dict: Je voz donne ma paix, je voz laisse ma paix: non pas celle que le monde baille, mais la mienne. Ceste paix est de la nature de la ioye, laquelle il a dit que nul ne leur ostera. Car la mort mesme ny a point de puissance. Mais ce que nous en avons icy gouste en nous, navons ancore receu que les premices de lesprit, nest quun commencement de ce que sera parfait plus playnement en nous quand nous aurons obtenu celle plaine redemption laquelle nous attendons ancore en certaine esperance en gemissant et suspirant avec toute creature, iusques a la plaine delivrance des enfans de Dieu, Ce pendant prenons courage. Combien quil noz fault icy hainer, comme paouvre gens qui sont qui sont [sic] sont presses en sorte que le souffle leur fault presques, toutefois nous sommes bien fort par celluj qui est en nous, duquel nous pouvons dire comme sainct Pol, ie puis tout par celluj qui me fortifie. Ce pendant quil plaira au seigneur nous entretenir en ceste course et en ce combat, combattons, courons, iusques a ce que nous ayons obtenu le pris en sor[t]e que nous puissions aussi dire a nostre endroit avec ce grand serviteur de Dieu: Jay combatu le bon combat: iay paracheve ma course: iay garde la foy: ce qui me reste ancores cest la coronne de iustice que le iuste iuge me rendra. Quand a nos femmes et enfans, combien que nous en devons avoir le soing; comme peres de famille, toutefois ne nous en tormentons point, quelque peu de biens que nous leur laissons. Nous ne savons ancore, quelques peu que nous ayons a vivre, si le seigneur les prendra plustost que nous. Pour le moins ilz ma desia mis hors de souci en partie en cest endroit Je me console contre ces tentations par ce qui est escrit: Le seigneur me sera en ayde: Item ie ne te delaisseray et ne tabandonneray point. Jay este ieune et suys demain vieulx et nay iamais veu le iuste delaisse, ni sa semence querant son pain



Extrait 10. Liber Houlardi, B095v, 1, 6 février 1558, p. 95, © photo Studio Erik Boot.

Il y a la promesse non seulement pour nous, mais aussi pour nous enfans qui sont compris en une mesme alliance avec nous et qui ont le mesme pere qui nous a receu tant benignement des le ventre de nostre mere qui nous a nourri et porte entre ses bras iusques icy et qui ne noz delaissera pas en nostre viellesse, quand nostre vertu defaudra mais fortifiera lesprit, au pris que les vertus et force du corps se debiliteront: comme ien sens lesperience en moy tous les iours. Et quand a nous qui sommes ministres du seigneur nous avons ancore des pro[-] messes speciales outre les autres, de lassistence speciale du saigneur. Nous avons lexemple de la povre de ce prophete qui estoit mort si riche, et avoit laisse ladiete si heritage a ses enfans et avoit estez si bien tracte en son vivant de ceulx auquels ilz avoit fidelement servy quil failloit vendre ses enfans pour payer ses crediteurs lesquelles ilz navoit pas faictes par superflue dispence. Mais Dieu merci il y eut asses pour tout payer et pour nourrir la pouvre vefve avec ses povres enfans un pot d'huyle satisfit a tout cela, lequel le seigneur multiplia tellement par sa benediction que lheritage de la vefve et de ses enfans font plus grand que celuy de plusieurs qui avoient laisse grandes richesses et avoient estez soubs prophetes et flatteurs. Jay tousiours eu ceste esperance que le seigneur noz gardoit quelque part un pot dhuyle, pour fournir a tout. Fesons seullement ce quen nous sera selon les moyens que le seigneur noz donne. puis commettons luy et nous et les nostres. Je vous escris ces choses pour ce que ie say que vous aves le cœur au seigneur et vous attendes tout cecy de luy avec moy, pour me confermer et consoler davantage avec vous en ces promesses du seigneur. Jay escrit a vostre frere Christofel comme vous maves averty le mesme iour que ie receuz voz letres, car mon frere estoit en la mayson avec moy. Voz saves comme ien estez. Je croy que nous navons gueres davantage lun plus que lautre en cest endroit mais le seigneur pourvoyera a tout, a la grace duquel je vous recommande ensemble vostre femme et noz amys. De Lausanne, ce .6. de Fevrier .1558

> Vostre frere et entier amy Pierre Viret



Extrait 10 suite. Liber Houlardi, B096, 1, 6 février 1558, p. 95, © photo Studio Erik Boot.

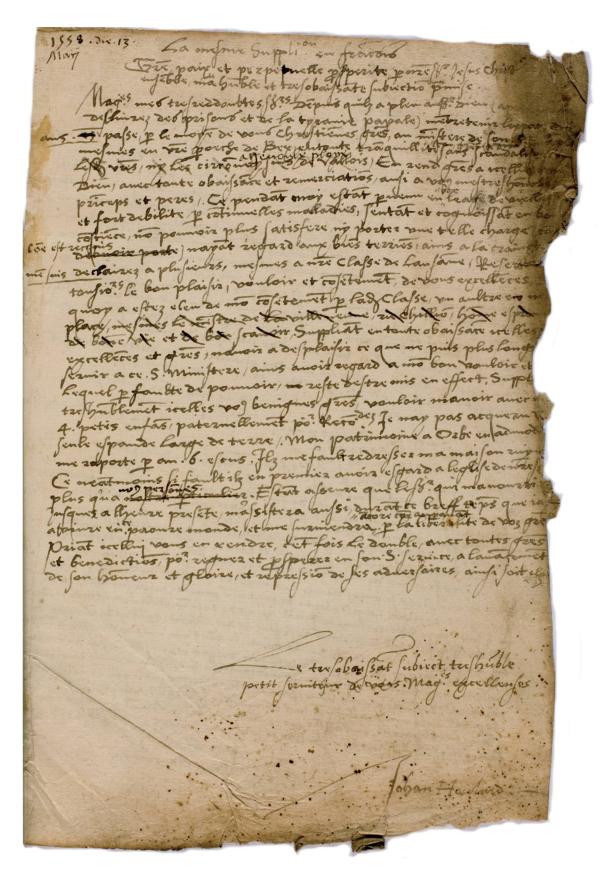
1558. die 13. La mesme Supplication en francois

Maij Grace, paix et perpetuelle prosperite par nostre seigneur Jesus Christ

ensemble ma humble et tresobeissante subjection premise

Magnifiques mes tresreddoubtes seigneurs dempuis quilz a pleu au seigneur Dieu me deslivrez des prisons et de la tyranie papale mentretenir lespace de [27], ans passe, par le moyen de vous chrestiennes graces au ministere de son sainct Evangile mesmes en vostre parorche de Bex en toute tranquillite chrestienne sans scandaliser... Lesdit vestres ny les circenveysins de Vallois et a genoux ploye Et rend graces a icelluy [b]on Dieu avec toute obaissance et remerciations aussi a vous mestres honnores princeps et peres. Ce pendant moy estant parvenu en bon leage de viellesse et fort debilite par continuelles maladies sentant et cognoissant en toute conscience non pouvoir plus satisfere ny porter une telle charge comme debvoir porte comme est recquis nayant regard aux biens terriens ains a la crainte de [Dieu] men suis declairez a plusieurs, mesmes a nostre Classe de Lausanne Reservant tousiours le bon plaisir, vouloir et consentement de vous excellences quoy a este eleu de mon consentement par ladite Classe un aultre en ma place, mesmes le ministre de la Villeneuve de Chillion, homme espreuve -de benne vie et de ben scavoir. Suppliant en toute obaissance icelles excellences et graces, navoir a desplaisir ce que ne puis plus long[temps] servir a ce sainct Ministere ains avoir regard a mon bon vouloir et lequel par faute de pouvoir reste destre mis en effect Suppli[ant] treshumblement icelles vos benignes graces vouloir mavoir avec [mes] 4. petis enfans paternellement pour Recommandez. Je nay pas acqueri u[ne] seule espande large de terre. Mon patrimoine a Orbe en admod[iation] me rapporte par an .6. escus. Ilz me fault redresser ma maison ruyn[ee]. Ce neantmoins si fault ilz en premier avoir esgard a leglise de nostre seigneur plus qua nous personnes. Estant asseure que le seigneur qui ma nourri jusques a lheure presente massistera aussi durant ce breff temps que iay a vivre en ce paovre monde et me surviendra ancore comme auparavant par la liberalite de vos graces, Priant icelluy vous en rendre, cent fois le double, avec toutes graces et benedictions pour regner et prosperer en son sainct service a lavancement de son honneur et gloire et repression de ses adversaires, ainsi soit ilz.

> Le tresobaissant subject treshumble petit serviteur de vous Magnifiques excellenses Johan Houlard

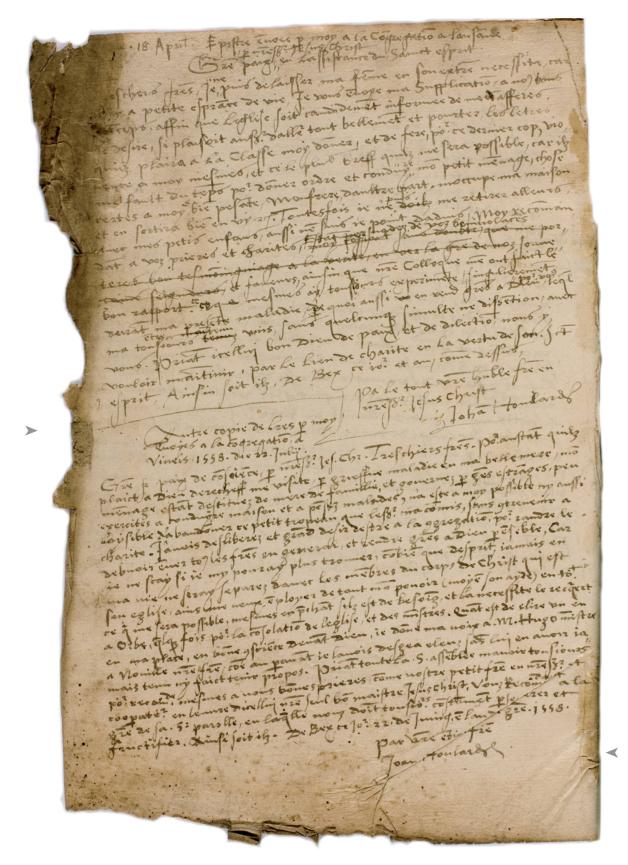


Extrait 11. Liber Houlardi, B097, 1, 13 mai 1558, p. 97, © photo Studio Erik Boot.

Autre copie de lettres par moy envoyes a la Congregation a Viveis 1558 die 22 julij [sic]

Grace et paix de conscience par nostre seigneur Jesus Christ. Treschiers freres. Pour austant quilz plaict a Dieu derecheff me visite par grieffve maladie en ma belle mere mon mennage estant destituez de mere de famillie et gouvernez par gens etranges, peu exercites a conduyre maison et a pensez malades, na este a moy possible ny aussi loysible dabandonner ce petit tropeau que le seigneur ma commis sans contrevenir a charite. Javois desliberez et grand desir destre a la congregation pour randre le debvoir enver tous les freres en general et rendre graces a Dieu parensemble, Car ie ne scay si ie my pouray plus trouver, combien que desprit iamais en ma vie ne seray separez davec les membres du corps de Christ qui est son eglise, ains me veux employez de tout mon povoir (moyen son ayde) en tout ce qui me sera possible mesmes en prechant silz est de besoing et la necessite le recquiert a Orbe quelque fois pour la consolation de leglise et des ministres. Quant est de elire un en en [sic] ma place, en bonne conscience devant Dieu, ie donne ma voix a M. Hugo ministre a Noville nostre frere, comme auparavant ie lavois desgea eleu; sans luj en avoir ia[-] mais tenu ny faict tenir propos. Priant toute la saincte assemblee mavoir touiours pour recommande mesmes a vous bonnes prieres comme vostre petit frere en nostre seigneur cooperateur en leuvre dicelluj nostre seul bon maistre Jesus Christ vouz recommandant a la grace de sa saincte parolle en laquelle nouz doivons tousiours constamment perseverer et fructifier. Ainsi soit ilz. De Bex ce jour 22 de Juing en lan de grace 1558

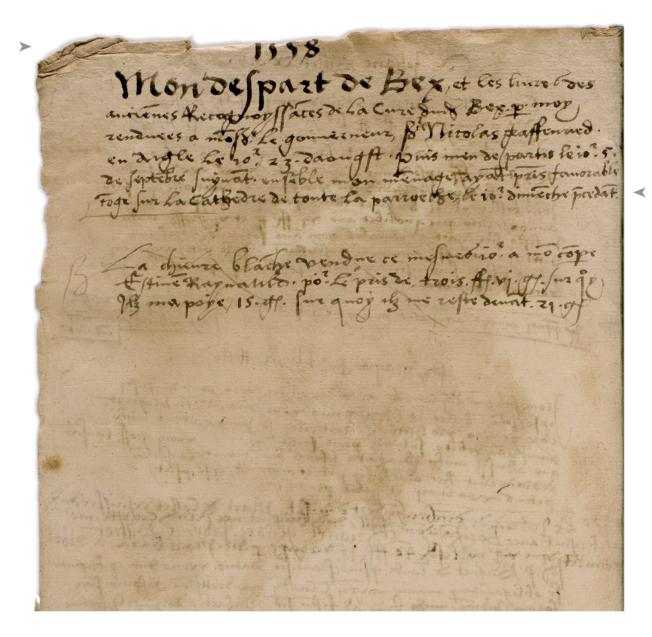
> par vostre entier frere Joan Houlard.



Extrait 12. Liber Houlardi, B097v, 1, 22 juin 1558, p. 97v, © photo Studio Erik Boot.

1558

Mon despart de Bex et les livres des anciennes Recognoyssances de la Cure dudict Bex par moy renduees a monsieur le gouverneur Seigneur Nicolas Graffenried en Aigle le jour .23. daougst. Puis men despartis le iour 5 de septembre suyvant ensemble mon mennage ayant prins favorable conge sur la cathedre de toute la parroche le iour dimenche precedant.



Extrait 13. Liber Houlardi, B002v, 1, 23 août 1558-5 septembre 1558, p. 2, © photo Studio Erik Boot.

ANNEXE 1

Généalogie sommaire de Jean Hollard

Antoine Hollard Marguerite NN

~ vers 1465 ~ vers 1470 Yverdon? † 1517 Sion † après 1540 Orbe

Enfants

- Jean * 18-07-1491 Orbe † 24-09-1569 Orbe

* vers 1493 Orbe - Michèle † après 1568

- Christophe 1496 Orbe † 29-12-1564 Orbe

- François * vers 1500 Orbe † ?

ANNEXE 2

La descendance de Jean Hollard

Jean Hollard $1^{\rm er}$ oo Clara Besson? ~ vers 1495 ~ 18-07-1491 Orbe vers 1530

† 24-09-1569 Orbe † avant 03-1549 Bex

Jean Hollard 2^{e} ∞ Élisabeth Mengeler vers 1550 ~ 18-07-1491 Orbe ~ vers 1520 Morat? † 24-09-1569 Orbe † 21-04-1558 Bex

Enfants:

- Anne * 29-06-1550 ~ 06-07-1550 Bex

- Jean Rodolphe * 29-08-1551 ~ 30-08-1551 Bex † 24-06-1586 Orbe - Pierre * 09-12-1553 ~ 10-12-1553 Bex † 16-07-1556 Bex

- Marie * $24-12-1555 \sim 05-01-1556 \text{ Bex}$

* 19-10-1557 ~ 31-10-1557 Bex - David † 25-12-1558 Fribourg

 3^{e} ω Catherine NN Jean Hollard

~ 18-07-1491 Orbe 05-12-1558 † 24-09-1569 Orbe Orbe